

SECURITE INCENDIE
CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX
DANS UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Objet : Conditions de mise en œuvre du service de sécurité incendie en l'absence de l'exploitant.

Conditions préalables de mise en œuvre: Une convention peut être signée entre l'exploitant et un ou des utilisateurs d'un établissement recevant du public pour organiser le service de sécurité incendie lors de manifestations ou des activités accueillant du public.

Pour être applicable, l'ensemble des conditions suivantes doivent être remplies:

- L'établissement ne comporte pas de locaux d'hébergement,
- L'établissement n'est pas classé en 1 ère catégorie,
- L'établissement n'est pas doté d'un système d'alarme exigeant une surveillance humaine permanente,
- L'effectif total des personnes présentes reste en permanence inférieur ou égal à 300 personnes.
- Il n'y a pas d'autres dispositions prévues par le règlement de sécurité imposant un service de sécurité (exemple article L 14 ou T 5§2). En cas de doute l'exploitant consultera le service en charge de la prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours préalablement à l'élaboration du modèle de convention

Notice : la convention doit comporter au minimum les points suivants relatifs à la prévention des risques d'incendie et de panique

- L'identité de la ou des personnes assurant les missions de sécurité
- La ou les activités autorisées ;
- L'effectif maximal autorisé
- Les périodes, les jours ou les heures d'utilisation ;
- Les dispositions relatives à la sécurité (consignes et moyens de secours mis à disposition);
- Les coordonnées de la (des) personne(s) à contacter en cas d'urgence.

Un exemplaire de cette convention doit être annexé au registre de sécurité.

Références : Article MS 46 du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP

Convention d'utilisation de l'établissement :

Entre l'Association Foyer Rural des Epresses représentée par son président Mr GALLARD Laurent:

Dénommée ci-après « l'exploitant »

D'une part

Et l'association _____
Représentée par _____
Fonction _____

Ou le particulier : _____

Dénommée ci-après « l'utilisateur »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

Objet :

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale par l'utilisateur en l'absence de l'exploitant.

Elle est faite à titre précaire et révoquée à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

La durée est fixée pour une période _____ ou à la date du _____

La date de départ est fixée au _____

La présente Convention arrive à échéance le _____

L'exploitant met à disposition de l'utilisateur l'établissement suivant :

Salle du Foyer Rural 9 rue Georges Clémenceau 85590 LES EPESSES

CLASSEMENT établi par la commission de sécurité :

Type	Catégorie	Effectif
L	3 ^{ème}	Total sur l'établissement : 400 Petite salle : 100 Grande salle : 300

L'utilisateur organisera le service de sécurité incendie sous sa responsabilité en vue d'organiser l'activité suivante : _____

Information d'ordre organisationnelle :

La période, les jours et les heures d'utilisation seront: _____

L'exploitant ou son représentant _____ est joignable au _____

Pour tout problème technique en heure ouvrée vous pourrez contacter Mr _____

L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité générale dans l'établissement et notamment à

- Ne jamais dépasser les effectifs maximums autorisés dans l'établissement, et les locaux concernés par la présente convention;
- Ne pas exercer d'autre type d'activité que celle autorisée par la présente convention;
- Prendre les premières mesures de sécurité et notamment, à s'assurer de l'évacuation immédiate et complète des locaux en cas d'odeur de fumée, de fumée suspecte ou d'incendie;
- Connaître et faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie (consignes générales et consignes spécifiques à l'établissement), notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap;
- Diriger les secours en attendant l'arrivée de l'exploitant et des sapeurs -pompiers, puis de se mettre à la disposition de ceux-ci;
- Informer et sensibiliser son personnel aux consignes d'évacuation et à la mise en œuvre des moyens de secours et organes de sécurité de l'établissement ;
- Assurer la vacuité permanente des issues et des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;
- Respecter les éventuelles configurations « type » autorisée par la commission de sécurité et l'exploitant pour l'aménagement de la salle (rangées de chaises, etc....);
- Ne pas modifier les installations électriques de l'établissement ;
- Utiliser les éventuelles dispositifs techniques permettant l'arrêt automatique de la manifestation en cours de en cas de déclenchement du système d'alarme (dispositifs de coupure sono, de remise en lumière, etc....);
- Ne pas ajouter d'éléments de décoration sans s'assurer préalablement de respecter le règlement de sécurité (art AM 9 à 13);
- Respecter, pour les salles spectacles, les caractéristiques de réaction au feu des décors correspondant au mode de conception de la salle.

Pour cela, préalablement à toute occupation des locaux, l'exploitant s'engage à:

- Faire visiter l'ensemble des locaux à l'utilisateur et lui transmettre à cette occasion les consignes générales à suivre en cas d'incendie ainsi que les consignes particulières propres à son établissement
- Former l'utilisateur à la mise en œuvre des moyens de secours et lui remettre un « mémento sécurité » expliquant sommairement le fonctionnement des équipements techniques et la manœuvre des organes de sécurité de l'établissement.

Chaque convention signée, visite des lieux et formation, correspondante sera consignée sur le registre de sécurité.

L'utilisateur:

Je soussigné

Nom :

Prénom:

Déclare avoir pris connaissance de la présente convention et mettre en œuvre à compter de ce jour la totalité des dispositions qu'elle contient.

Date :

Signature :

L'exploitant :

Je soussigné

Nom: GALLARD

Prénom: Laurent

Déclare avoir élaboré la présente convention et m'être préalablement renseigné sur le caractère réglementaire de celle-ci. Je m'engage par ailleurs à maintenir les locaux en conformité aux règlements de sécurité et au code de construction et de l'habitation et à annexer la présente convention au registre de sécurité.

Document établi le 1^{er} juin 2016

Signature: